

Nouvelles exigences statutaires et réglementaires au Luxembourg : Êtes-vous prêts pour le changement ?

Mise en place du Plan Comptable Normalisé

Le RGD du 10 juin 2009 introduit le Plan Comptable Normalisé (« PCN ») pour les sociétés non réglementées au Luxembourg.

Applicable à partir du premier exercice comptable commençant après le 31 décembre 2010, les entreprises doivent comprendre le champ d'application, les obligations légales et l'impact sur leur comptabilité.

Produits et Services
Janvier 2011

Impacts principaux

- Obligation de soumettre la balance générale sous format PCN à partir du premier exercice comptable commençant après le 31 décembre 2010
- Adaptation des systèmes comptables
- Revue et mise à jour des règles comptables actuelles et du manuel comptable



La loi du 10 décembre 2010

La loi du 10 décembre 2010 vise à transposer, entre autres, les directives européennes dites de « Modernisation » et de « Juste Valeur » dans la loi nationale. Les conséquences principales sont les suivantes :

Modification de la loi du 19 décembre 2002

- Possibilité d'évaluer les instruments financiers ainsi que d'autres catégories d'actifs (exemple : les actifs immobiliers) à la juste valeur
- Possibilité d'établir les comptes annuels suivant les normes IFRS
- Introduction du principe de prééminence de la substance sur la forme
- Modification de la présentation du schéma des comptes annuels (comptes de bilan et de profits et pertes)
- Amélioration de l'information financière (rapport de gestion, informations additionnelles sur les transactions entre parties liées, déclaration sur le gouvernement d'entreprise, ...)
- Changement des critères de taille relatifs aux PME

Modification de la loi du 10 août 1915

- Rehaussement des critères de taille relatifs aux obligations de consolidation
- Modification de certaines conditions de consolidation (activités dissemblables, filiales non matérielles)

Vos défis

- Quelles sont les obligations légales, le champ d'application et les avantages du PCN ?
- Quel genre de reporting doit être mis en place ?
- Comment pouvez-vous introduire de manière efficiente le PCN dans votre processus de reporting ?
- Quels sont les impacts fiscaux potentiels résultant des nouvelles règles d'évaluation possibles ?
- Quels sont les éléments clés qui changent dans la loi commerciale ?
- Comment vous assurer que les changements sont connus et compris par toutes les personnes concernées ?
- A qui vous adresser en cas de questions ?
- Où pouvez-vous trouver des experts spécialisés pour répondre à vos questions spécifiques ?
- Comment vous assurer que vos employés sont formés sur l'évolution de la loi ?

Solutions PwC

- **Ateliers et réunions.** Nous pouvons fournir une introduction détaillée du nouveau PCN sur les aspects suivants: obligations légales, champ d'application, calendrier, ... Selon vos besoins, nous pouvons vous assister dans la tenue d'ateliers afin d'assurer la compréhension du nouveau plan comptable ;
- **Aide à la mise en place du Plan Comptable Normalisé.** Nous fournissons des conseils dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau PCN. Nous pouvons analyser votre schéma des comptes annuels ainsi que vos règles comptables actuelles de façon à vous aider à préparer la correspondance entre votre schéma des comptes annuels et le nouveau PCN et à adapter vos règles comptables le cas échéant ;
- **Aide à l'automatisation de la préparation des comptes annuels.** Avec l'adoption du PCN et selon les fonctionnalités de votre logiciel comptable, nous pouvons vous aider à automatiser la préparation de vos comptes annuels ;
- **Préparation du manuel comptable.** Nous pouvons vous aider à préparer ou mettre à jour votre manuel comptable, pour assurer une documentation appropriée de vos principes comptables ;
- **Analyse de l'impact fiscal sur base des nouvelles options adoptées.** Nous pouvons vous fournir une analyse de l'impact fiscal sur votre entreprise du changement des règles d'évaluation comptables suivies ;
- **Dépôt de la balance générale et des comptes annuels.** Nous pouvons soumettre votre balance générale sous format PCN et vos comptes annuels au RCS ;
- **Permanence téléphonique.** Nous proposons également un accès à des experts dans plusieurs domaines d'activité (questions comptables, PCN, loi comptable, secrétariat social, ...) pour répondre rapidement et efficacement à vos questions ;
- **Formation et accompagnement.** Nous offrons à vos collaborateurs des formations sur le PCN et sur la Loi du 19 décembre 2002 et ses évolutions, ainsi qu'un accompagnement individuel de façon à aborder des sujets particuliers.

Pour commencer, appelez

Anne-Sophie Preud'homme	Partner	Tel. +352 49 48 48 5770	anne.sophie.preudhomme@lu.pwc.com
Luc Trivaudey	Partner	Tel. +352 49 48 48 2520	luc.trivaudey@lu.pwc.com
Alexandre Leleux	Senior Manager	Tel. +352 49 48 48 2884	alexandre.leleux@lu.pwc.com
Etienne Velasti	Manager	Tel. +352 49 48 48 3303	etienne.velasti@lu.pwc.com

PwC Luxembourg (www.pwc.com/lu) emploie près de 2000 spécialistes originaires de 53 pays différents. PwC fournit des services d'audit, de conseil fiscal et de conseil en gestion, privilégiant une approche sectorielle afin de contribuer à la création de valeur ajoutée pour ses clients. Au sein du réseau PwC, plus de 161 000 personnes dans 154 pays partagent leurs idées, expériences et solutions afin de proposer des initiatives novatrices et des conseils pratiques.

« PwC » est la marque sous laquelle les firmes membres de PricewaterhouseCoopers International Limited (PwCIL) opèrent et fournissent des services. Ensemble, elles constituent le réseau PwC, au sein duquel chaque firme est juridiquement indépendante et n'agit pas en qualité d'agent de PwCIL ni d'aucune autre firme. Les services fournis aux clients sont délivrés par les firmes membres et non par PwCIL qui ne peut être tenue responsable des actes ou omissions de ses membres. PwCIL n'a pas la capacité juridique ni la possibilité de contrôler l'activité professionnelle de ses membres ni d'engager l'un de ses membres d'une quelconque façon.